



Cadre de santé paramédical – pôle93G05 HÔPITAL DE JOUR

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



HÔPITAL DE JOUR
1 Avenue de la source
93700 DRANCY

En transport : RER + Bus

En Voiture : possibilité de stationnement
dans les rues adjacentes

LES CONTACTS :

- Coordonnatrice générale des soins
– Madame Nadine CHASTAGNOL –
n.chastagnol@epsve.fr
- Directrice des soins – Madame MP
BOISSEL
mp.boissel@epsve.fr
- Secrétariat de la direction -
Madame Pascale Lanoue et
Madame Fabienne Poulain
directionsoins@epsve.fr
01 43 09 32 33 / 33 54
- Direction des Ressources Humaines
– secrétariat –
drh@epsve.fr
01 43 09 32 61 - 33 53

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de Lisle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

Responsable de pôle / secteur : Dr Frederic SLAMA

Cadre supérieur de pôle Delphine FAILLIOT-LAMBERT

Une équipe pluri professionnelle (psychiatres, infirmiers, psychologues, ergothérapeute, éducatrice spécialisée, assistantes sociales, cadres de santé, secrétaires médicales) est à la disposition des résidents de DRANCY et LE BOURGET, à partir de l'âge de 16 ans.

Elle accueille, dans le cadre du service public, toutes demandes relatives à des troubles psychiatriques ou à des difficultés psychologiques. En fonction des besoins propres à chaque patient, sont mis en œuvre des soins diversifiés dans un but de prévention, de traitement adapté et de meilleure insertion familiale et sociale.

Des partenariats sont mis en place avec des médecins de ville, des services médico-sociaux, municipaux et des associations.

- Unité hospitalisation temps plein située sur le site de Neuilly sur marne avec un projet à court terme (un an) **d'une relocalisation à AUBERVILLIERS**,
- CMP / CATTP/ HDJ à DRANCY

L'équipe de l'HDJ se compose de :

Chef de pôle, médecins, 1 Cadre supérieur de Santé, 1 Cadre de Santé, 5 IDE, 1 aide-soignant, 1 éducatrice, 1 ASH, 1 secrétaire, psychologues à temps partiel, 1 assistante sociale temps partiel

IDENTIFICATION DU POSTE

<p>Position dans la structure :</p> <p>Autorité hiérarchique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnatrice des soins - Directrice des soins - Cadre supérieur du pôle <p>Autorité fonctionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directrice générale - Chef de pôle <p>Liaisons fonctionnelles :</p> <p>Interne au pôle : Le chef de pôle, Directeur référent de pôle, Les responsables des structures internes du pôle, Les médecins du Pôle, Les cadres du pôle, Les professionnels para médicaux et non médicaux du Pôle</p> <p>Relations fonctionnelles au sein de l'établissement Direction Générale, Direction financière, DRH (recrutement, gestion du personnel, formation), Direction des services économiques et la logistique. Direction des services informatiques, Direction des Travaux, Direction Qualité affaires juridiques Gestion des risques Relation Usagers (DQRJU), Tous les Pôles cliniques de l'Etablissement.</p>	<p>Horaire de travail : Cadre de santé au forfait 38h/ semaine</p> <p>Description synthétique du poste : 15 places Les cadres de santé paramédicaux exercent des fonctions correspondant à leur qualification et consistant à encadrer les professionnels des équipes des pôles d'activité clinique et médicotechnique du pôle. Ils ont des fonctions d'encadrement correspondant à leur qualification.</p> <p>Le cadre de santé de l'hôpital de jour travaille en étroite collaboration avec le médecin responsable de l'unité et le cadre supérieur. Il gère et manage en interne les ressources humaines à l'hôpital de jour en collaboration avec le cadre supérieur. Il réalise un bilan annuel des activités, évalue leur efficacité et propose des axes d'amélioration.</p> <p>Le cadre de l'hôpital de jour travaille en coopération avec les autres cadre du pôle et assurer des remplacements sur les autres unités fonctionnelles si nécessaire. Participe à des groupes de travail sur l'établissement ainsi qu'aux réunions du pôle</p>
--	---

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

<p>Missions générales :</p> <p>Au sein d'une équipe d'encadrement comprenant 3 cadres de santé managés par un CSS, Est garant de la qualité des soins et de son organisation et référent du circuit du médicament</p> <p>Gère les ressources humaines</p> <p>Est responsable du dispositif de formation en soins infirmiers</p> <p>Assure la diffusion de l'information</p> <p>Favorise la communication et le maintien de la collaboration avec l'ensemble des partenaires</p> <p>Contribue à l'organisation hospitalière : Au plan de la population soignée et au plan du matériel et des locaux</p> <p>S'inscrit dans une dynamique de recherche</p> <p>Participe aux réflexions et groupes de travail institutionnels</p>
--

<p>Qualifications :</p> <p>Diplômes : DE infirmier ou ISP + Diplôme IFCS de cadre de santé</p> <p>Connaissances : Expérience dans le management d'unités et des équipes, connaissances en psychiatrie appréciées</p> <p>De la loi portant droit et obligations des fonctionnaires du 13 juillet 1983 ART 25</p> <p>Connaissances détaillées : connaissance de la pathologie psychiatrique, de la législation liée aux droits des patients, du secret professionnel</p> <p>Compétences requises :</p> <p>Savoirs faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Arbitrer et/ ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné ; Argumenter, concevoir, piloter et évaluer un projet ; Evaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs ; Fixer des objectifs et mesurer les résultats ; Piloter, animer, motiver les équipes, Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation ; Capacité d'adaptation <p>Savoirs être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Goût de l'innovation et esprit d'initiative et à s'adapter à différents interlocuteurs. - Capacité à savoir déléguer et contrôler -S'inscrire dans la dynamique du pôle et d'établissement

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES
Par concours : - Cadre supérieur de santé